

MIROIR ROUTIER  
RÉGLEMENTAIRE INCASSABLE  
RECTANGLE  
Référence : 00294



## RESUME

Miroir rectangle de circulation routière convexe, vision à 90°, conforme à la réglementation pour pose sur voie publique en France.

Les fixations pour accroche sur poteau ou pour accroche murale incluse. Le miroir vous est proposé dans différentes matières plexiglas, polycarbonate ou inox poli, qui sont respectivement garantis 3, 6 ou 10 ans. Il est équipé d'un cadre en PVC rigide expansé de 10 mm d'épaisseur avec des rayures noires et blanches.

Nos miroirs sont livrés avec une fixation polyvalente pour mur ou poteau de 60 à 90 mm de section rond, carré ou rectangle.

## Les points forts :

- Incassable
  - Fixation incluse
  - Conforme aux normes



## DECLINAISONS

Matériaux	Modèle de miroir
Plexiglas - Garantie 3 ans	450 x 600 mm - Distance : 10 m
Plexiglas - Garantie 3 ans	600 x 800 mm - Distance : 15 m
Polycarbonate - Garantie 6 Ans	450 x 600 mm - Distance : 10 m
Polycarbonate - Garantie 6 Ans	600 x 800 mm - Distance : 15 m
Inox poli - Garantie 10 Ans	450 x 600 mm - Distance : 10 m
Inox poli - Garantie 10 Ans	600 x 800 mm - Distance : 15 m

## DESCRIPTION

### Description du miroir réglementaire incassable rectangle

Le cadre anti-vandalisme est réalisé en PVC rigide expansé. Les rayures noires sont sérigraphiées en respect de l'arrêté du 21/09/1981.

Le joint est en PVC noir, armé d'agrafes métalliques, le miroir est parfaitement maintenu. [Consulter notre article](#) pour vous aider dans le choix de votre miroir de circulation.

### Utilisation :

- Intersections et carrefours dangereux en agglomération
- Sorties de garages, d'immeubles, de cours sur voie publique
- Sorties de pompiers, d'hôpitaux, d'écoles, etc.
- Sécurisation de la traversée de piétons sur les passages protégés

### Fixation :

Nos miroirs sont livrés avec une fixation polyvalente pour mur ou poteau de 60 à 90 mm de section rond, carré ou rectangle.

### Robustesse :

- Miroir avec réflecteurs en Plexiglas : garantie 3 ans incassable, inaltérable, traité anti U.V.
- Miroir avec réflecteurs en Polycarbonate : garantie 6

- ans, incassable, inaltérable, traité anti U.V.
- Miroir avec réflecteurs en Inox poli : garantie 10 ans spécial littoral et haute montagne, anti-vandalisme et inaltérable

## Aller plus loin avec le miroir réglementaire incassable

"L'arrêté du 21 septembre 1981" :

Quand un miroir est implanté sur la voie publique, il doit être conforme à cet arrêté.

L'arrêté relatif à l'approbation de modification de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière indique que :

“L’emploi des miroirs est strictement interdit hors agglomération. En agglomération, le miroir doit être considéré comme un palliatif et n’être utilisé que si les travaux nécessaires à l’amélioration de la visibilité, ne peuvent être réalisés.

Il peut alors être utilisé, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- Mise en place d'un régime de priorité, avec obligation d'arrêt STOP sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité ont entraîné l'utilité du miroir
- Distance entre la ligne d'arrêt et le miroir doit être inférieure à 15 mètres
- Trafic essentiellement local sur la route sur laquelle est implanté le STOP précité
- Limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 60 km/h
- Implantation à plus de 2,30 mètres de hauteur

Les miroirs doivent être inclus sur un fond :

- Carré, s'il s'agit d'un miroir rond, le côté du carré a une longueur égale à une fois et demie le diamètre du miroir
- Rectangulaire ou carré s'il s'agit d'un miroir rectangulaire (ou carré), les côtés du fond ont une longueur égale à une fois et demie celle du miroir
- Le fond ainsi défini doit être rayé noir et blanc, chaque raie mesurant 5 cm de largeur".

Retrouvez aussi notre [miroir réglementaire incassable rond](#) et notre [miroir incassable encadré rond](#).

## Caractéristiques du miroir réglementaire incassable rectangle

Miroir 450 x 600 mm :

- Dimensions du miroir : 450 x 600 mm
- Dimensions du cadre : 600 x 900 mm
- Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 10 mètres

Miroir 600 x 800 mm :

- Dimensions du miroir : 600 x 800 mm
- Dimensions du cadre : 900 x 1200 mm
- Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 15 mètres